

EBAUCHE POUR DISCUSSION-

Déclaration du groupe international d'experts

en intelligence artificielle

Désireux de prendre part aux travaux du groupe international d'experts en intelligence artificielle (G2IA), les Participants prennent les engagements suivants :

1. Les Participants prendront part aux travaux du groupe international d'experts en intelligence artificielle pour faire de ce groupe une enceinte de référence mondiale consacrée à la compréhension et au partage des résultats des recherches multidisciplinaires en intelligence artificielle (IA) et des bonnes pratiques associées, ainsi qu'à l'organisation de projets internationaux dans le domaine de l'IA.
2. Par l'intermédiaire du G2IA, les Participants s'engagent à : 1) appuyer et orienter le développement, l'utilisation et l'adoption responsables d'une IA centrée sur l'humain et fondée sur les droits de l'homme, l'inclusion, la diversité et l'innovation, tout en favorisant la croissance économique ; 2) promouvoir la coopération internationale de manière multipartite ; et 3) effectuer un suivi des travaux menés tant au niveau national qu'international et s'en inspirer pour identifier les lacunes, renforcer le plus possible la coordination et faciliter la coopération internationale dans le domaine de l'IA.
3. Les Participants s'engagent à respecter les valeurs communes énumérées ci-après, y compris lors du développement, de l'utilisation et de l'adoption de l'IA. Ces valeurs communes sont liées entre elles et s'appliquent à plusieurs domaines. Elles peuvent parfois être en contradiction les unes avec les autres, de sorte que les Participants devront définir l'ordre de priorité de leurs travaux selon les besoins. Ces valeurs communes devraient donc être lues et interprétées comme un tout :

- 3.1. **Promouvoir une approche de l'IA à la fois éthique et centrée sur l'humain, fondée sur les droits de l'homme** – *tirer les plus grands bénéfices de l'IA pour améliorer le bien-être de l'humanité ;*
- 3.2. **Promouvoir une approche multipartite de l'IA** – *favoriser une coopération et des discussions sur l'IA prévoyant une participation active de la communauté scientifique, du monde universitaire, du secteur privé, de la société civile, des organisations internationales concernées et des gouvernements ;*
- 3.3. **Stimuler l'innovation, la croissance et le bien-être à travers l'IA** – *promouvoir l'innovation intersectorielle et stimuler une croissance économique inclusive et durable, tout en respectant des principes éthiques ;*
- 3.4. **Mettre les travaux sur l'IA en adéquation avec les principes de développement durable et la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030** – *appuyer le développement, l'utilisation et l'adoption de l'IA pour faire face aux défis mondiaux auxquels nous sommes confrontés, tels qu'énoncés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, et contribuer à promouvoir un partage équitable des bénéfices et à réduire les fractures numériques, en mettant plus particulièrement l'accent sur les pays en développement et sur la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes ;*
- 3.5. **Renforcer la diversité et l'inclusion à travers l'IA** – *faire en sorte que l'IA soit développée et utilisée de manière à ce que tous les publics puissent y accéder et en bénéficier, en mettant plus particulièrement l'accent sur les personnes les plus vulnérables et les plus marginalisées ;*
- 3.6. **Favoriser la transparence et l'ouverture des systèmes d'IA** – *promouvoir la participation aux projets multilatéraux visant à favoriser la transparence, appuyer la mise en place d'un environnement ouvert pour les systèmes d'IA qui assure la transparence des décisions fondées sur l'IA, et encourager l'investissement public et privé dans les jeux de données ouvertes, les modèles ouverts et les logiciels libres ;*

- 3.7. **Favoriser la confiance et la redevabilité en matière d'IA** – *créer les conditions permettant de renforcer la confiance dans l'IA en favorisant une plus grande redevabilité dans les domaines du développement, de l'utilisation et de l'adoption de l'IA grâce à une protection des données et à une cyber-sécurité satisfaisantes et à des cadres juridiques solides en matière d'éthique et de protection de la vie privée ;*
- 3.8. **Promouvoir et protéger les valeurs, les procédures et les institutions démocratiques** – *promouvoir et protéger les valeurs démocratiques, y compris les institutions et les procédures démocratiques, l'État de droit, l'économie de marché, le respect des droits de l'homme, la liberté de la presse, l'accès à l'information et le champ d'action de la société civile ;*
- 3.9. **Comblers les fractures numériques** – *s'engager à supprimer les fractures numériques (en termes d'accès, de compétences et de bénéfices) qui empêchent certains publics d'accéder à l'IA et d'en tirer des bénéfices, en mettant plus particulièrement l'accent sur les pays en développement et la situation des femmes et des jeunes filles ;*
- 3.10. **Promouvoir la coopération scientifique internationale dans le domaine de l'IA** – *s'efforcer d'accroître la coopération scientifique internationale dans le domaine de l'IA, notamment en cherchant à identifier et à traiter les principaux sujets de recherche.*
4. Les Participants s'engagent à prendre part aux travaux du G2IA conformément à son mandat.
5. La présente déclaration devrait être révisée à mesure que le champ de l'IA évolue, conformément au modèle de gouvernance défini pour le G2IA. Tout comme la présente déclaration, le modèle de gouvernance du G2IA devrait faire l'objet d'une révision au plus tard trois ans après la mise en place du groupe d'experts, afin de déterminer s'il convient d'apporter des modifications à ce projet, et si oui lesquelles, pour que celui-ci reste adapté aux défis et possibilités en constante évolution que représente l'IA.